

Merci à tou·te·s les personnes présentes ou représentées à notre assemblée générale - votre engagement nous a été précieux pour prendre des décisions importantes pour le réseau



54 membres actifs et partenaires se sont déplacés pour venir à notre assemblée générale, 13 membres actifs se sont fait représenté·e·s par d'autres membres actifs.

Plusieurs changements importants ont été validés par l'assemblée générale du 21 septembre 2021 :

1- Modification des *Statuts* de l'association Inser'Eco93 :

Les modifications ont pour objectif principal d'adapter les Statuts aux évolutions récentes du secteur et du réseau, et de favoriser l'engagement des membres actifs, la cohérence et la cohésion du réseau :

- La présidence du réseau Inser'Eco93 peut désormais être assuré par une

coprésidence. Les nouveaux statuts précisent les modalités de la coprésidence.

- Les vice-président·e·s, représentant chacun·e un des 4 pôles territoriales (Est Ensemble, Grand Paris Grand Est, Paris Terres d'Envol et Plaine Commune), sont élu·e· par le conseil d'administration et non plus par l'assemblée générale.
- L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si un tiers des membres actifs sont présents ou représentés et non plus la moitié des membres actifs.
- Peut être élu·e, un·e candidat·e présent à l'assemblée générale doit recueillir au moins un tiers des voix des membres actifs présents ou représentés à ladite assemblée générale.
- Tout nouveau membre doit être parrainé et présenté par deux membres actifs de l'association dont au moins un membre du conseil d'administration. Il est agréé par le conseil d'administration statuant à la majorité.
- La signature et le respect de la Charte d'engagement et de cohérence du réseau fait partie des conditions d'adhésion au réseau.
- Les motifs graves pouvant entraîner l'exclusion d'un membre du conseil d'administration ont été précisés dans les nouveaux statuts.
- Le nouveau dispositif IAE, « entreprise d'insertion par le travail indépendant » (EITI), a été ajouté aux types de conventionnement ouvrant le droit à devenir membre actif d'Inser'Eco93.

2- Modification de la *Charte d'engagement et de cohérence d'Inser'Eco93*

:

Les modifications ont pour objectif principal de renforcer l'engagement et la cohésion des membres actifs :

- Rappel du sens de l'IAE : à destination des populations locales les plus précaires, remettre les salarié·e·s en insertion en emploi durable
- Précisions sur les fonctions, ambitions et missions du réseau.
- Précisions sur le caractère juridique de la charte : « Tout en étant un outil d'adhésion aux valeurs de l'économie sociale et solidaire, la présente Charte est néanmoins un outil juridique et d'engagement opposable aux membres signataires » et « Les manquements graves, les violations avérées et le non-respect des dites dispositions feront l'objet de sanctions

graduées. »

- Précisions sur l'engagement des signataires vis-à-vis du réseau : « Les SIAE en difficultés s'engagent à alerter Inser'Eco93 le plus largement en amont afin d'anticiper les procédures d'aide et se prémunir des situations irréversibles » et « Les structures signataires s'engagent à transmettre annuellement au réseau Inser'Eco93 les bilans et les rapports d'activités de l'exercice écoulé.
- Précisions sur les relations entre membres actifs : « Chaque SIAE se doit de respecter les termes de son conventionnement (zone d'implantation, secteurs d'activités, modèle économique, etc.) et veillera à conduire des actions en respectant le travail et les projets des autres SIAE présentes » et « Les signataires sont fortement incités à développer des synergies et des coopérations, notamment en matière de marchés publics, de constitution de groupements solidaires et de réponses groupées. »

3- L'élection du nouveau conseil d'administration :

Les 15 candidat·e·s au conseil d'administration ont été élu·e·s par 43 membres actifs. Parmi les 15 nouveaux membres du conseil d'administration 11 ont renouvelé leur mandat, pour 4 élu·e·s s'est un premier mandat.

Le conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale a désigné parmi les membres élus, le membres du bureau, ainsi que les vice-président·e·s.

Désormais la présidence d'Inser'Eco93 est assurée par 3 coprésident·e·s



Les coprésident·e·s d'Inser'Eco93 élu·e·s
le 1er octobre 2021 par le conseil d'administration

Rendez-vous sur la page « Notre fonctionnement » pour découvrir le nouveau conseil d'administration au complet.

4- L'approbation du rapport financier du réseau

- voir la présentation du rapport financier à la page 11 du support de présentation

L'assemblée générale était également l'opportunité de découvrir

- **le bilan des actions 2020 du réseau**, pour en savoir plus, téléchargez le Rapport d'activité 2020 d'Inser'Eco93
- **les actions et projets 2021-2022**, voir la page 32 du support de présentation
- **la présentation de quelques-uns des nouveaux membres du réseau** (voir la page 41 du support de présentation) : El **SoliGreen** à Vaujours portée par Etudes et chantiers Île-de-France, ETTI **Energie ETTI** à Clichy-sous-Bois, ETTI **Humando insertion - Agence Industrie-Service** à Saint-Denis, ETTI **Humando insertion - Agence JOP 2024** à Saint-Denis, ETTI **Janus Solutions RH 93** à Villepinte, ACI **Making Waves insertion** à Rosny-sous-Bois porté par l'association Making Waves, ETTI **Pro Emploi intérim** à Sevran, ACI **Fenêtres détournées** à Montreuil porté par l'Atelier R-ARE, ACI **Auto Emergence** à Aubervilliers porté par l'association Emergence 93.

Suite à l'assemblée générale nous enverrons très prochainement notre **appel à cotisations** annuel par courrier aux membres actifs du réseau. Nous comptons sur la diligence de nos membres pour nous faire parvenir les cotisation et les documents liés dans les temps impartis.

Les SIAE, non membres actifs, recevront un mail d'invitation à rejoindre le réseau Inser'Eco, présentant les modalités d'adhésion.

Bien solidairement

L'équipe Inser'Eco93

contact@insereco93.com